

# PLANTATIONS DE HAIES BOCAGÈRES 2020-2022 ON VOUS ACCOMPAGNE !



SMBAA  
Syndicat Mixte du Bassin de  
l'Authion et de ses Affluents



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Le SMBAA a engagé en 2020 un programme d'actions visant la **reconquête de la quantité et de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques, au travers d'un CT EAU.**

## QUI EST CONCERNÉ ?

- Les collectivités
- Les exploitants agricoles

Au sein du bassin versant de l'Authion, partie Maine-et-Loire :

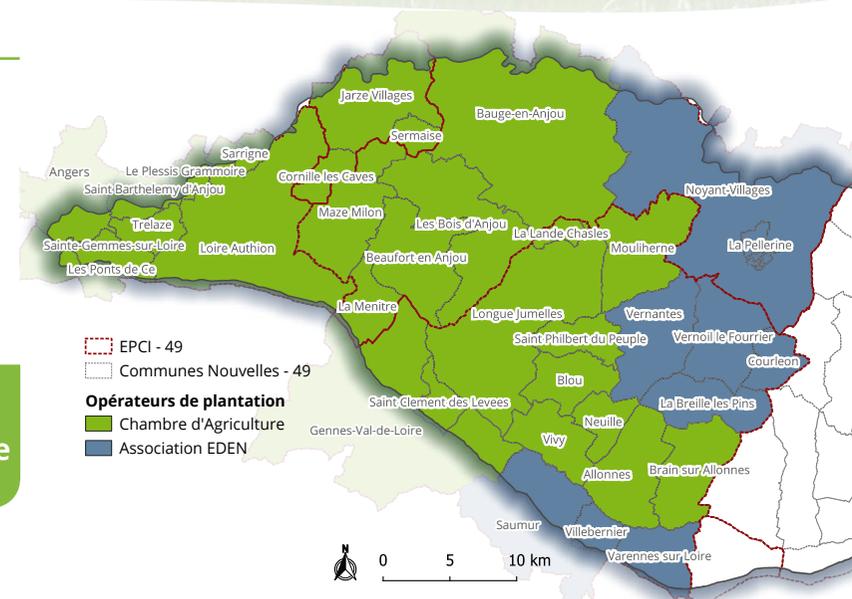


**Vous avez un doute sur votre éligibilité ?**

**Prenez contact avec votre opérateur de plantation !**

Dans ce cadre, les actions engagées afin d'atteindre les objectifs portent notamment sur la limitation du risque de transfert des polluants vers les milieux par le renforcement et la préservation de la Trame Verte et Bleue.

**La plantation de haies bocagères est une des solutions** apportées sur le territoire pour répondre concrètement à l'atteinte des objectifs.



## SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AUTHION ET DE SES AFFLUENTS

1 Boulevard du Rempart, 49250 Beaufort-en-Anjou | 02.53.57.13.52 | [auriane.leymarie@loireauthion.fr](mailto:auriane.leymarie@loireauthion.fr) | [www.sage-authion.fr](http://www.sage-authion.fr)

LES MAÎTRES D'ŒUVRE

AVEC LE FINANCEMENT DE :



Laurent TERTRAIS : 06.60.89.08.29 - [l.tertrais@eden49.com](mailto:l.tertrais@eden49.com)



Armelle VINET : 06.26.64.30.50 - [armelle.vinet@pl.chambagri.fr](mailto:armelle.vinet@pl.chambagri.fr)



Région  
PAYS DE LA LOIRE

# ? COMMENT ÇA MARCHE

## QUEL TAUX D'AIDES ?

Projet financé à 80 % (H.T.) soit un reste à charge de 20 % seulement pour le planteur !

## POUR QUELLES DÉPENSES ?

Selon le règlement « Bocage » du Conseil Départemental du Maine-et-Loire :

- Haies à rôle hydraulique et environnemental
- Haies avec des essences locales
- Travaux de préparation mécanique du sol
- Fournitures et plantations
- Pose du paillage ou du produit 100 % biodégradable
- Fournitures de protections contre le gibier
- Tuteurs en bois naturel sans traitement
- Maîtrise d'œuvre (conseil sur le choix des espèces et la plantation)
- Un linéaire minimum de 100 m par planteur

## VOUS AVEZ UN PROJET DE PLANTATION ?

Pour planter à l'hiver prochain, contactez l'opérateur de plantation désigné sur votre commune (voir carte au dos) **avant le 1er septembre** de l'année de plantation.

Laurent TERTRAIS (EDEN) : 06.60.89.08.29

l.tertrais@eden49.com

Armelle VINET (Chambre d'agriculture) : 06.26.64.30.50  
armelle.vinet@pl.chambagri.fr

## POURQUOI RESTAURER ET PLANTER DES HAIES ?

Les haies nous rendent une multitude de **services**. En effet, elles ...

